

Prévention des difficultés des entreprises

N'attendez pas qu'il soit trop tard

Vous pouvez vous trouver confronté à des difficultés auxquelles vous ne pouvez peut-être pas répondre.

■ ■ ■ Des difficultés de Trésorerie ne vous permettent pas de régler les organismes sociaux et fiscaux

Que faire ?

■ ■ ■ Ces mêmes organismes ont inscrit des privilèges au greffe ...

Que faire ?

■ ■ ■ Vous êtes menacé d'une restriction plus ou moins large de vos concours bancaires ...

Que faire ?

■ ■ ■ Votre résultat fait apparaître une perte de plus de la moitié du capital social ...

Que faire ?

■ ■ ■ Vous prévoyez des difficultés pour votre entreprise dans un avenir plus ou moins proche qui peuvent mettre en cause sa pérennité ...

Que faire ?

Autant de questions et bien d'autres encore peuvent se poser à vous.

Ne restez pas seul face à vos problèmes, alors qu'en toute confidentialité vous pouvez en parler avec des professionnels qui vous comprendront et vous aideront.

SOLUTIONS :

■ ■ ■ Vous adresser directement au Tribunal de commerce de Paris (secrétariat de la délégation à la Prévention), pour bénéficier de l'opportunité qui vous est offerte d'exposer à un juge en activité, la nature et l'étendue des problèmes auxquels vous êtes confrontés, et ce, en toute confidentialité.

■ ■ ■ Vous adresser à un centre de prévention des difficultés des entreprises (C.I.P), qui a été mis en place dans votre région, au sein duquel des hommes et des femmes de terrain, juges honoraires, avocats, experts comptables, seront à votre écoute pour vous conseiller utilement.

N'hésitez pas en cas de problème à vous adresser au :

■ ■ ■ Tribunal de commerce de Paris, secrétariat de la Prévention.

Contact : Géraldine Aleyaume (e-mail : prevention@greffe-tc-paris.fr)

Téléphone : 01 44 32 83 04 (9h 00 – 12h 00)

Adresse : 1^{er} étage (Présidence) - 1, quai de la Corse – 75004 Paris

Métro : Châtelet ou Cité.

■ ■ ■ C.I.P

Contact : Chantal Guérin

Téléphone : 01 55 04 31 24 (pour prise de rendez-vous)

Adresse : Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Paris Ile de France –

45, rue des Petits Champs – 75001 Paris. Site Internet : www.oec-paris.fr

***Les juges vous accueillent sans rendez-vous pour un premier contact
9h 30 – 12h 30 du lundi au vendredi***

Les entretiens sont totalement confidentiels, et bien entendu, gratuits

Consultez le site Internet www.greffe-tc-paris.fr

Rubrique « Prévention des difficultés »

Comment solliciter un entretien avec un juge du tribunal de commerce de Paris, s'informer sur les procédures préventives (mandat ad'hoc, conciliation), consulter le carnet d'adresses des acteurs de la Prévention des difficultés des entreprises.

Rubrique « Privilèges et nantissements »

S'informer sur les conditions d'inscription de privilèges qui reflètent les incidents de paiement des entreprises, et connaître le mode d'emploi pour les faire radier.

Guide des formalités en ligne

Réaliser facilement ses démarches auprès du greffe et du tribunal de commerce de Paris en consultant les fiches pratiques.

Réaliser ou préparer des formalités légales en ligne sur www.greffe-tc-paris.fr : immatriculer une entreprise, modifier son dossier du Registre du commerce, suivre sa formalité en ligne, préparer une requête en injonction de payer pour recouvrer une créance impayée, etc.

***Informations complémentaires en contactant le centre d'appels du greffe
0 891 01 75 75 (0,22 € TTC/mn après mise en relation avec un opérateur)***

